

12/09 – 29 septembre 2015

Foncier : cession foncière d'un espace communal situé 59 avenue Le Brix, commune de Pacé/OGEC Saint-Gabriel

Le rapporteur,

☞ rappelle au conseil municipal que, dans le cadre du projet d'extension du collège Saint-Gabriel, l'OGEC Saint-Gabriel a sollicité l'acquisition d'une portion d'espace public, situé 59 avenue Le Brix.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique préalable au déclassement, en vue d'aliénation de cet espace communal public du 29 juin au 15 juillet 2015 inclus.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête.

M. Guy Batteux, commissaire enquêteur, émet un avis favorable sur le projet soumis à l'enquête publique concernant le déclassement en vue d'aliénation de cet espace communal public.

Considérant que le dossier soumis à l'enquête publique, du 29 juin au 15 juillet 2015 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation consignée sur le registre d'enquête ;

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur ce déclassement ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable – voirie, travaux et bâtiments – développement économique et prospective – action sociale » lors de sa réunion du 16 septembre 2015 ;

Considérant le code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'avis des services fiscaux, par l'intermédiaire des affaires foncières et domaniales en date du 22 mai 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural, notamment ses articles L161-3 à L161-3 ;

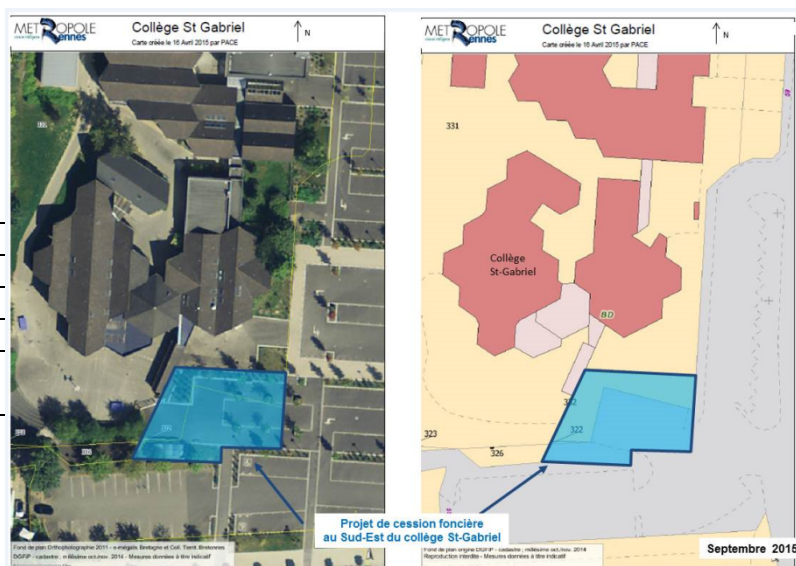
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L141-3 à L141-6 et R141-4 à R141-10 ;

Vu le décret 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux ;

Vu la délibération n° 12/08 du conseil municipal, en date du 29 septembre 2015, portant déclassement d'un espace communal situé 59 avenue Le Brix ;

☞ propose au conseil municipal de céder les espaces communaux publics ci-dessous, à l'OGEC Saint-Gabriel, au prix de 60 € le m². Les frais inhérents à cette cession (enquête publique, géomètre, acte notarié) seront à la charge de l'acquéreur.

Réf. cadastrale	Superficie
BD 322	3 m ²
BD 332	238 m ²
Voirie	Environ 360 m ²
TOTAL	Environ 601 m²



Le conseil municipal de Pacé, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de céder les espaces communaux publics ci-dessous :

Réf. cadastrale	Superficie
BD 322	3 m ²
BD 332	238 m ²
Voirie	Environ 360 m ²
TOTAL	Environ 601 m²

à l'OGEC Saint-Gabriel, au prix de 60 € le m². Les frais inhérents à cette cession (enquête publique, géomètre, acte notarié) seront à la charge de l'acquéreur.

DÉSIGNE :

l'office notarial de Pacé pour établir les actes à intervenir.

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : 32 pour et 1 abstention.